



## *CONTRAT DE PRET D'EQUIPEMENT DE COLLECTE*

Entre :

**LA CCVT**, Communauté de Communes des Vallées de Thônes, dont le siège social est 4 rue du Pré de foire – 74230 THONES.

d'une part

et

**L'EMPRUNTEUR**, dont le nom et l'adresse figurent aux Conditions Particulières, d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

1. La ou les unité(s) de tri mobile(s) et le(s) bac(s) appartenant à la CCVT, l'Emprunteur ne peut la ou les mettre à disposition d'un tiers sans autorisation de la CCVT.
2. L'Emprunteur s'engage à assurer la bonne utilisation de la ou des unité(s) de tri mobile(s) et du ou des bac(s). A l'expiration du délai fixé aux Conditions Particulières, l'Emprunteur devra restituer la ou les unité(s) de tri mobile(s) et le(s) bac(s) en bon état et propre(s).
3. Les emballages en verre collectés devront être jetés en vrac (sans sac) dans un bac mis à disposition prévu à cet effet ou dans un conteneur vert de la CCVT. Les autres emballages recyclables collectés ainsi que les papiers devront être jetés en vrac (sans sac) dans un bac mis à disposition prévu à cet effet ou dans un conteneur jaune de la CCVT. Les ordures ménagères devront être jetées en sac dans un bac mis à disposition prévu à cet effet ou dans un conteneur marron de la CCVT.
4. En cas de non-respect des consignes de tri, la CCVT se réserve le droit ne pas collecter les bacs.

### **CONTACT**

Maéva MONNIER, 04 50 32 17 35 ou [ambassadeur@ccvt.fr](mailto:ambassadeur@ccvt.fr)

## CONDITIONS PARTICULIERES

### L'EMPRUNTEUR :

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

.....

Personne référente : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### DESCRIPTION DU MATERIEL PRETE :

Quantité et type de matériel : .....

.....

### DUREE DE LA MISE A DISPOSITION :

Du ..... au .....

### SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR

..... (Nom et prénom)

..... (Qualité)

..... (Date)

(Cachet et signature précédés de la mention « Lu et approuvé »)